

## EXERCICE 2020

## CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance plénière du 11 décembre 2020

DÉLIBÉRATION n°2020-9

Le conseil académique s'est réuni le vendredi 11 décembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 04 décembre 2020.

**Point de l'ordre du jour :**

6. Désignation des membres des Sections disciplinaires

\*\*\*\*\*

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-4, L. 712-6-2, R. 712-9 et s. et R. 811-10 et s.,

Vu les statuts de l'université,

Vu les candidatures déposées auprès de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine,

**Exposé de la décision :**

Conformément aux articles R. 712-9 et suivants, ainsi que les articles R. 811-10 et suivants du Code de l'éducation, il est nécessaire de procéder à l'élection de l'ensemble des membres des sections disciplinaires compétentes respectivement pour les enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés, et pour les usagers.

Les membres des sections disciplinaires sont élus par et au sein du Conseil académique, et ce par collègue. La représentation des collègues au sein des sections disciplinaires doit respecter la parité Femmes/Hommes.

L'élection se déroule au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

**6.1. Désignation de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés**

Doivent être désigné.e.s :

- 4 professeurs des universités et assimilés : 2 Femmes et 2 Hommes
- 4 maîtres de conférences et assimilés : 2 Femmes et 2 Hommes
- 2 personnels ayant des fonctions d'enseignement : 1 Femme et 1 Homme

**6.1.1 Candidatures soumises au conseil académique pour le collège des professeurs des universités et assimilés :**

- 1 candidature de Femme : Mme Sylvie MOUGIN ;
- 2 candidatures d'Homme : M. Mathias MILLET et M. Stéphane SERVAIS.

**Après en avoir délibéré, le conseil académique adopte la décision suivante :**

Nombre de membres constituant le collège :	22
Quorum :	11
Nombre de membres participant à la délibération :	19
Abstentions :	0
Majorité :	10

NOM	Prénom	Sexe	Nombre de voix POUR
MILLET	Mathias	Homme	19
SERVAIS	Stéphane	Homme	19
MOUGIN	Sylvie	Femme	19

**En conséquence, sont proclamés élus de la Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés, collège des Professeurs :**

- M. Mathias MILLET
- M. Stéphane SERVAIS
- Mme Sylvie MOUGIN

**6.1.2. Candidatures soumises au conseil académique pour le collège des maîtres de conférences et assimilés :**

- 3 candidatures de Femme : Mme Racha ZEBIB, Mme Jackie VERGOTE et Mme Sandrine DALLET-CHOISY ;
- 2 candidatures d'Homme : M. Sylvain JANNIARD et M. René CLARISSE.

En séance, Mme Jackie VERGOTE a souhaité retirer sa candidature.

**Après en avoir délibéré, le conseil académique adopte la décision suivante :**

Nombre de membres constituant le collège :	20
Quorum :	10
Nombre de membres participant à la délibération :	17
Abstentions :	0
Majorité :	9

NOM	Prénom	Sexe	Nombre de voix
ZEBIB	Racha	Femme	17
DALLET-CHOISY	Sandrine	Femme	17
JANNIARD	Sylvain	Homme	17
CLARISSE	René	Homme	17

**En conséquence, sont proclamés élus de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés :**

- Mme Racha ZEBIB ;
- Mme Sandrine DALLET-CHOISY ;
- M. Sylvain JANNIARD ;

- M. René CLARISSE.

**Candidatures soumises au conseil académique pour le collège des autres personnels ayant des fonctions d'enseignement :**

M. Manuel Porcheron étant le seul élu du Conseil académique appartenant à ce collège, il est désigné d'office membre de la section disciplinaire en application de l'article R. 712-18 du code de l'éducation.

Un appel à candidatures a été lancé conformément à ce même article, au sein de l'établissement, afin de permettre la désignation d'une Femme appartenant à ce collège. Il revient à M. Porcheron de procéder à la désignation.

3 candidatures ont été reçues : Mme Béatrix BARREIRA, Mme Delphine CLEMENCEAU-HINDY et Mme Anna DESMURS.

**Après en avoir délibéré, le conseil académique adopte la décision suivante :**

Est proclamée élue, Mme Béatrix BARREIRA.

**6.2. Désignation de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

Doivent être désigné.e.s :

- 4 professeurs des universités et assimilés : 2 Femmes et 2 Hommes
- 4 autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs : 2 Femmes et 2 Hommes
- 8 usagers : 4 Femmes et 4 Hommes

**6.2.1. Candidatures soumises au conseil académique pour le collège des professeurs des universités et assimilés :**

- 2 candidatures d'Homme : M. Mathias MILLET et M. Stéphane SERVAIS ;
- 0 candidature de Femme

**Après en avoir délibéré, le conseil académique adopte la décision suivante :**

Nombre de membres constituant le collège :	22
Quorum :	11
Nombre de membres participant à la délibération :	19
Abstentions :	0
Majorité :	10

NOM	Prénom	Sexe	Nombre de voix
MILLET	Mathias	Homme	19
SERVAIS	Stéphane	Homme	19

**En conséquence, sont proclamés élus de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :**

- M. Mathias MILLET ;

- M. Stéphane SERVAIS.

### 6.2.2. Candidatures soumises au conseil académique pour le collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et assimilés:

- 3 candidatures de Femme : Mme Racha ZEBIB, Mme Sandrine DALLET-CHOISY et Mme Jackie VERGOTE ;
- 2 candidatures d'Homme : M. Nicola LAMPITELLI et M. René CLARISSE.

En cours de séance, Mme Racha ZEBIB a souhaité retirer sa candidature.

**Après en avoir délibéré, le conseil académique adopte la décision suivante :**

Nombre de membres constituant le collège :	21
Quorum :	11
Nombre de membres participant à la délibération :	18
Abstentions :	0
Majorité :	10

NOM	Prénom	Sexe	Nombre de voix
DALLET-CHOISY	Sandrine	Femme	18
VERGOTE	Jackie	Femme	18
LAMPITELLI	Nicola	Homme	18
CLARISSE	René	Homme	18

**En conséquence, sont proclamés élus de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :**

- Mme Sandrine DALLET-CHOISY ;
- Mme Jackie VERGOTE ;
- M. Nicola LAMPITELLI ;
- M. René CLARISSE.

### 6.2.3. Candidatures soumises au conseil académique pour le collège des usagers :

- 4 candidatures de Femme : Mme Mathilde DUFLOS, Mme Katerine MORENO-SUAREZ, Mme Théa BOISSEAU et Mme Iona AYREAUULT.
- 2 candidatures d'Homme : M. Adrien HAUTEREAU et M. Enzo ROSSI.

**Après en avoir délibéré, le conseil académique adopte la décision suivante :**

Nombre de membres constituant le collège :	32
Quorum :	16
Nombre de membres participant à la délibération :	16
Abstentions :	0
Majorité :	9

NOM	Prénom	Sexe	Nombre de voix
DUFLOS	Mathilde	Femme	16
MORENO-SUAREZ	Katerine	Femme	16
BOISSEAU	Théa	Femme	16
AYREAULT	Iona	Femme	16
HAUTEREAU	Adrien	Homme	16
ROSSI	Enzo	Homme	16

**En conséquence, sont proclamés élus de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :**

- Mme Mathilde DUFLOS ;
- Mme Katerine MORENO-SUAREZ
- Mme Théa BOISSEAU ;
- Mme Iona AYREAULT ;
- M. Adrien HAUTEREAU ;
- M. Enzo ROSSI.

**Pièce jointe :**

Néant

Fait à Tours, le 17.12.2020  
Le Président,

*A. Giacometti*  
Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 17/12/2020
---	---